



Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roal, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN, Logbou Kouso Marie Flora GOSSAN

Genre et châtements pour adultère dans le scandale sexuel de la Tour de Nesle (1314) 9-20

Amady GUISSÉ

L'après partenariat entre les structures préscolaires de l'IEF Saint-Louis département et l'ONG Counterpart international : le cas des cantines scolaires dans le district de Ndiawdougne 21-39

Kékré Arsène Constant Baudouin OBOUE

Le mal comme crise des valeurs spirituelles et morales : sens d'un recours augustinien 40-54

Fassinou Sédécon Franck DOVONOU

Zum Literatureinsatz im schulischen DaF-Unterricht im beninischen Kontext. Status Quo und Perspektiven 55-71

Eulalie Patricia ESSOMBA

Errance post-coloniale : de la ruralité précaire à l'urbanité marginale dans *afrika ba'a* de Rémy Medou Mvomo 72-84

Beaubia Stéphane WAYORO

Les partis politiques comme facteur endogène des changements de régimes politiques : les cas de l'Allemagne et de la Côte d'Ivoire (1919-2000) 85-96

Bi Naga Landry BOTTY

Le terrorisme : un autre regard pour une approche différenciée 97-109

Komenan Janvion KOUAKOU, Kouamé Kan KOUAKOU

Narratives of Reclamation: Deconstructing Misrepresentation of Africa and Africans in selected British Novels through African Literary Perspectives 110-123

Olive-Martial Kokoi ASSEU, Affélé A. P. OKOUTA

Influence de la presse écrite d'opinion sur les attitudes politiques des Ivoiriens 124-139

Célestin Koffi EWOOL, Péhouolossin SORO

Crédit informel et entrepreneuriat féminin : une évaluation de l'efficacité des AVEC de Bouaké 140-155

Moussa DIALLO, Souleymane YORO

La poésie pastorale peule : discours et chants des artistes nomades 156-170

Valentin NGOUYAMSA, Guylaine FOPA FODO

L'exploitation minière à Bétaré-Oya : encastrement social, dégradation environnementale et conflits d'usage des terres 171-186

Nadège Zang BIYOGHE

Actorialisation féminine de la spiritualité : vers la vocation divine de l'être dans le roman francophone moderne. Cas de *L'ange du patriache* de Kettly Mars, *Ekomo* de Maria Nsue Angüe et d'*Histoire d'Anou* de Justine Mintsá 187-203

Yacouba CISSAO, Siaka GNESSI

Dynamiques des trajectoires de migrants burkinabè à l'aune des migrations intra-africaines 204-217

Affoué Hélène AKE

Identification précoce de la dépression chez les adolescentes : l'apport de la communication sociale 218-234

Bob Emarculin LYAMANGOYE, Ida Sandrine MASSOLOU

Langue créole et subversion de la norme romanesque française dans *Texaco* de Patrick Chamoiseau
235-251

Amanan Sidonie EZIGBA EPSE GOUETI

L'héritage de Claude Bernard : fondement indépassable ou modèle à dépasser ?
252-265

L'exploitation minière à Bétaré-Oya : encastrement social, dégradation environnementale et conflits d'usage des terres

Valentin NGOUYAMSA

Enseignant-Chercheur
URPHISSA, FLSH
Université de Dschang-Cameroun
ng_valentin@yahoo.fr

Guylaine FOPA FODO

Doctorante
URPHISSA, FLSH
Université Dschang-Cameroun
fopaguylaine@gmail.com

Résumé

La région de l'Est-Cameroun, qualifiée de « scandale géologique », connaît une expansion de l'exploitation minière semi-mécanisée depuis 2007. À Bétaré-Oya, l'afflux de multinationales et de migrants génère une pression sans précédent sur les terres, transformant l'accès aux ressources en un enjeu sécuritaire et socio-économique majeur. Cette étude analyse comment l'utilisation des terres minières empiète sur les autres ressources naturelles, provoquant des conflits d'usage. Elle s'appuie sur la théorie de l'encastrement social de Granovetter pour examiner les tensions au sein des réseaux d'acteurs. L'approche est qualitative, basée sur des entretiens (31 informateurs : industriels, riverains, autorités) et des observations de terrain effectuées en 2023. L'analyse a été enrichie par des données photographiques et documentaires. Trois principaux résultats se révèlent : Le chevauchement des titres : L'absence de plan d'affectation des sols crée des conflits entre secteurs minier, forestier et agricole ; La dégradation environnementale ; La déforestation et la pollution au mercure détruisent le biotope (chasse, pharmacopée) et menacent la santé publique ; L'insécurité physique : La non-restauration des sites crée des « lacs de la mort » (noyades humaines, pertes de bétail), exacerbant les plaintes des communautés qui se sentent spoliées de leurs terres arables et de leur sécurité alimentaire.

Mots-clés : Exploitation minière, terre minière, environnement, Conflits d'usage des terres, vulnérabilité.

Abstract

The East Region of Cameroon, often described as a "geological scandal" due to its vast mineral wealth, has seen an expansion of semi-mechanized mining since 2007. In Bétaré-Oya, the influx of multinational corporations and migrants has exerted unprecedented pressure on land, transforming resource access into a major security and socio-economic challenge. This study analyzes how the use of mining land encroaches upon other natural resources, triggering land-use conflicts. It draws on Granovetter's theory of social embeddedness to examine tensions within actor networks. The methodology is qualitative, based on interviews (31 informants, including industrial operators, local residents, and authorities) and field observations conducted in 2023. The analysis was further enriched by photographic and documentary data. Three main results emerge: Overlapping Land Titles: The absence of a formal land-use plan creates friction between the mining, forestry, and agricultural sectors ; Environmental Degradation: Deforestation and mercury pollution are destroying the local biotope (specifically hunting grounds and traditional pharmacopeia) while threatening public health ; Physical Insecurity: The failure to restore mining sites has

resulted in the emergence of "lakes of death" (human drownings and livestock loss), exacerbating grievances among communities who feel stripped of their arable land and food security.

Keywords: Mining, Mining Land, environment, Vulnerability, Land use conflicts.

Introduction

L'Afrique, continent garni d'une pléthore de ressources naturelles, connaît une expansion du développement dans le secteur minier, avec une industrialisation par l'exploitation semi-mécanisée. Les demandes de portion de terre d'horizons divers à travers le monde sont faites dans l'optique de tirer profit de ces matières précieuses, pesant le poids de l'économie des puissances. La région de l'Est Cameroun est une aire géographique pourvue en ressources naturelles. En plus de son massif forestier qui ne cesse d'être convoité, la découverte des mines d'or est une raison qui a amené le Ministère des Mines à lancer l'opération de sauvetage de l'or en 2007, qualifiant les terres de la région de « scandale géologique ». La chasse à l'or dans la localité de Bétaré-Oya est un facteur qui accentue les migrations. Ainsi, de 2009-2010 il y'a été constaté l'afflux des entreprises multinationales. Avec la promulgation du code minier, les migrants internes et externes, occasionnant un boum démographique. L'exploitation minière devient alors au quotidien pour les populations une source de revenue. Celles-ci baignent en longueur de journée dans des trous à la conquête de la pierre précieuse, et certains employés auprès des compagnies minières pour la main-d'œuvre.

Selon la délégation régionale des Mines de Bertoua, aujourd'hui près de 2.405 autorisations d'exploitation minières ont déjà été délivrées dans le Lom et Djerem, l'activité gagnant ainsi de plus en plus du terrain. L'accès à la terre des zones d'exploitations minières cède la place à une bousculade, avec une gamme variée d'investisseurs aux yeux de la communauté qui se trouve obligée de partager ses terres avec des étrangers. Plus il ya d'exploitants, plus ils exercent une pression sur la terre et compromettent la capacité des communautés à produire. Les exploitants, une fois acquis une portion de terre, pensent avoir tout droit d'usage où sont déjà présents d'autres usagers qui manipulent permanemment la terre pour des besoins multiples. En quoi ces formes d'usage de la terre des zones d'exploitations minières sont-elles porteuses des germes de conflits ? Telle est la question qui sous-entend la présente étude. Notre objectif est de montrer comment l'utilisation des terres minières dans la localité de Bétaré-Oya empiète sur l'exploitation d'autres types de ressources, occasionnant ainsi des conflits d'usage.

Nous prenons appui sur la théorie de l'encastrement sociale développée par (M. Granovetter, 2008) pour analyser et rendre compte de l'insertion des actions économiques des individus au sein des réseaux de relation dans les sociétés contemporaines. Cette théorie soutient

que l'action économique des individus renvoie à l'acquisition des biens et services pour la satisfaction d'un certain nombre de besoins. L'action économique peut toutefois générer des conflits au sein des réseaux, les acteurs sociaux étant guidés dans l'économie par la rationalité, ils mobilisent le capital humain ou social dans la poursuite des gains. Appliquée à cette étude, l'encastrement social permettra de comprendre les conflits qui affectent les rapports sociaux entre différents usagers de la terre en zones d'exploitation minière. L'étude est divisée en trois principaux points : la méthodologie, le cadrage théorique et les principaux résultats.

1. méthodologie

Cette étude est essentiellement qualitative. La collecte des données s'est déroulée du 04 au 21 avril 2022 dans les sites miniers et institutions administratives de la localité de Bétaré-Oya, épicerie de l'exploitation minière. Les entretiens menés auprès des industriels (10), des populations riveraines impliquées dans l'exploitation minière (18), des autorités administratives et traditionnelles (03) ont permis d'avoir les données discursives. Les données photographiques ont enrichi l'ensemble des données collectées et dont l'analyse de contenu thématique a permis une classification des principaux résultats obtenus. Lesquels ont fait par la suite l'objet des interprétations et des discussions.

2. Cadrage théorique

Les usages des sites miniers entrent dans la problématique générale de la question foncière. Plus spécifiquement, ils s'inscrivent sur les questions autour de la gouvernance des ressources naturelles qui forment un champ de recherche intéressant en sciences sociales. Ils ont fait l'objet des nombreux écrits qui pour la plupart se regroupent autour des thématiques aussi diverses. Nous retenons ici quelques-unes sans pour autant être exhaustif, qui nous paraissent important dans la compréhension du phénomène en objet. Il s'agit notamment des thématiques sur : la réclamation des revenus issus de l'exploitation minière, l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement Pratique d'accès à la terre minière.

2.1. Réclamation des revenus issus de l'exploitation minière

Parmi les nombreux objets abordés dans les recherches sur la gouvernance des sites miniers, celle qui mettent en exergue les populations et exploitants montrent que L'exploitation minière en Afrique n'est pas toujours bénéfique pour les populations riveraines, car le développement est très souvent absent dans les zones exploitées. Les travaux effectués par (D. Fanza et al, 2018) dans le cas de l'Afrique de l'Ouest relèvent les conditions de pauvreté des populations avec le manque d'électrification, d'absence des routes, des points d'eau, dans les mines au Burkina Faso. Certes, ces problèmes ne sont pas une spécificité des sites miniers, ce sont des problèmes généraux dans

toutes les régions du Burkina Faso. Toutefois le problème se révèle important et inquiétant dans cette zone d'autant plus qu'elle est génitrice d'une quantité importante de minerais dont les revenus financiers impulseraient le développement de plusieurs secteurs de la localité. Cette situation générale à toutes les localités minières en Afrique est source des conflits entre les populations riveraines et les exploitants industriels.

Les travaux de (V. Licket, 2013) ont permis de mettre en exergue certains de ces conflits sociaux dans le cas de l'exploitation illégale du fer à Lolabé dans le département de l'Océan du Cameroun. En effet selon les résultats auxquels sont parvenus l'auteur, ces conflits se manifestent par des revendications à répétition des populations. Ces revendications prennent souvent la forme des conflits ouverts et violents par la destruction des sites aménagés et des habitations des industriels. Des grèves et des lettres de dénonciations aux autorités administratives sur la violation de leurs droits, sur le traitement des employés et sur les pratiques frauduleuses dans l'acquisition des terres constituent d'autres formes observées. Aussi l'une des revendications importantes des populations porte sur la demande des services sociaux de base car suivant la logique de (B. Mule Eciba, 2015) dans le cas de la province de Katanga en RDC, les exploitants miniers ont des obligations envers les communautés suivant le code minier. Ils sont tenus par des réalisations susceptibles de sortir les populations riveraines de leur précarité par le développement des conditions de vie et par la préservation de leur environnement. Cependant le capitalisme à tous les prix pousse les industriels à développer des stratégies qui davantage spolient les populations en dégradant continuellement leurs conditions et créent un impact important sur leur environnement.

1.2. Impact de l'exploitation minière sur l'environnement

L'impact de l'exploitation minière sur l'environnement fait l'objet d'une attention particulière tant chez les environnementalistes que chez les sociologues de l'environnement. Ils mettent en exergue les conséquences de l'exploitation minière sur l'environnement social et physique. L'une de ces conséquences réside dans la perte considérable des forêts due à l'abattage des arbres dans le processus d'exploitation comme le relève (B. H. Banen, 2013) lorsqu'il décrit l'impact de l'activité minière sur le développement durable. Aussi, un état des lieux laisse voir la perte du milieu naturel pour les mammifères, ce qui engendre leur migration vers d'autres horizons. Pareillement, (J. M. O. Atangana, 2012) met en évidence les procédés d'extractions minières générant des conséquences écologiques et sociales énormes : Dégradation des sols, pollution des cours d'eau, conflits sociaux, etc. Les conséquences écologiques ne vont pas sans danger car d'après les études de (E. E. Fouda, 2019) la non-restauration des sites miniers et l'utilisation des produits toxiques pour la sécurité des populations sont autant des actes qui trahissent le non-respect du code

minier et sont sources de l'insécurité alimentaire comme c'est le cas dans la zone de Bétaré Oya (V. Ngouyamsa et G. Fopa, 2025).

2.2. Pratique d'accès à la terre minière

Globalement, les questions liées à l'exploitation minière s'inscrivent dans un contexte de conflits. Dans le cas du Cameroun et faisant constat des schèmes de conflits qui persistent dans le vécu des populations avec le phénomène d'accaparement des terres, (G. Fopa, 2022) fait une analyse des pratiques d'accès à la terre minière dans la localité de Bétaré-Oya. Il est indiqué que les pratiques déviantes ne correspondent pas aux normes du code minier en vigueur, facteurs de plusieurs plaintes. Dans la même lancée, (M. A. Kamga et al, 2022), faisant une étude comparative sur les mécanismes d'accès à la terre dans les localités de Batouri et Bétaré-Oya, présentent les incidences de celle-ci où les pratiques, en déphasage avec les textes juridiques, sont à l'origine des revendications portées par la population. Cette séquence d'épisodes affecte les modes de vie des populations, alors qu'il existe des cadres juridiques, politiques et institutionnels qui encadrent la gouvernance du secteur minier au Cameroun.

La littérature présentée ci-dessus met en exergue les problématiques liées à la question des retombées issues de l'exploitation minière, les crises environnementales causées par l'absence du suivi des activités minières. Aussi, les pratiques d'accès à la terre minière constituent le nœud des multiples plaintes adressées aux autorités par les communautés locales. Certes, ces études touchent le domaine foncier en contexte d'exploitation minière, mais la question des pratiques dans le procédé d'utilisation de la terre minière reste encore peu explorée. Ces pratiques sont à l'origine des conflits d'usage des terres dans les zones minières de la localité de Bétaré-Oya. Elles se démarquent des normes sociales, ce qui permet d'analyser le comportement économique des individus au sein des réseaux de relations, à travers la théorie de l'encastrement sociale.

3. Résultats

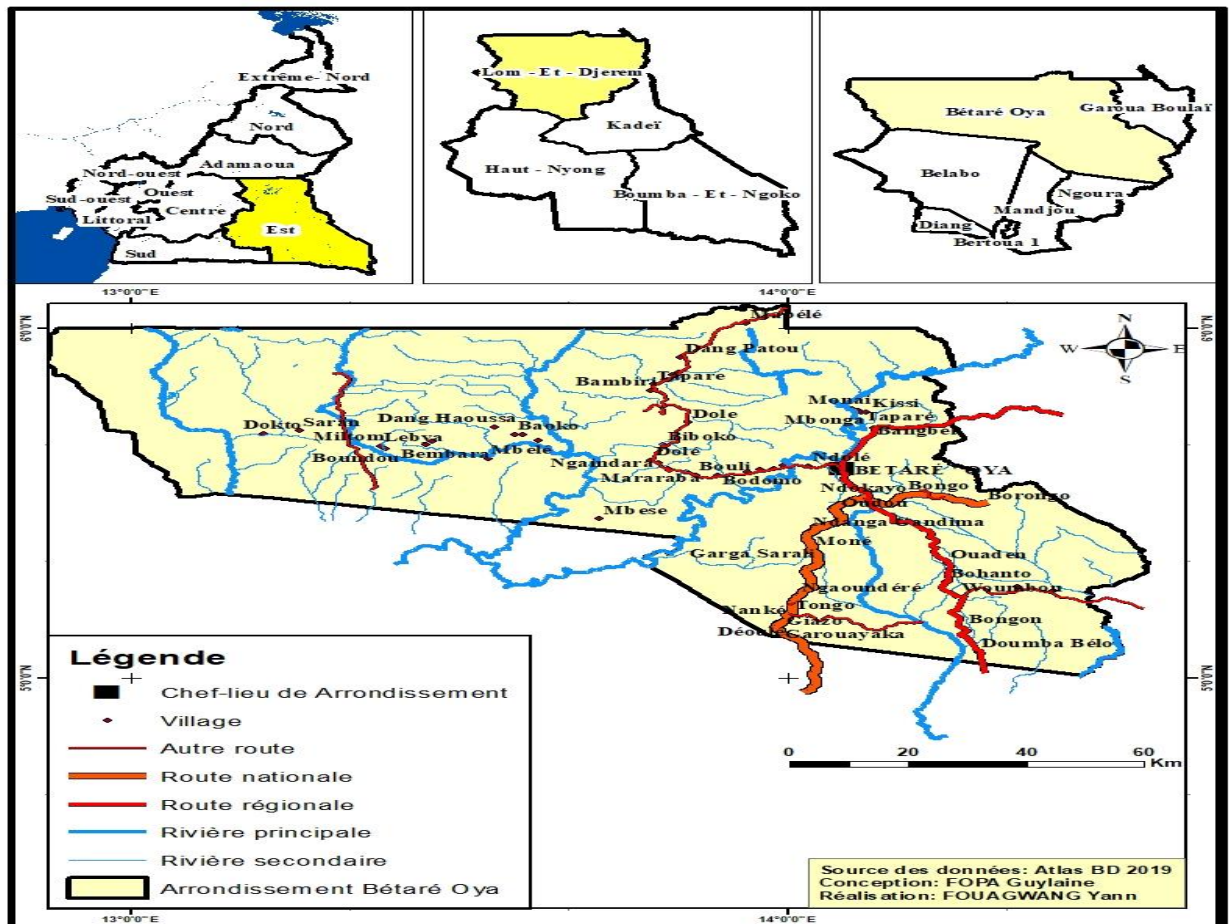
Les résultats sont structurés en trois grandes parties. La première présente le chevauchement des titres miniers, traduisant la non-utilisation des ressources du sol de manière conjointe. La seconde décrit la dégradation de l'environnement par les activités d'extraction, ayant des répercussions sur l'usage des terres et sur les nombreux besoins des populations. La troisième met en exergue la raréfaction des terres, qui sont à l'origine du déplacement des populations et qui ont des incidences sur leur sécurité. Nous avons jugé utile de faire d'abord une présentation générale de la localité de Bétaré Oya

3.1. Présentation de la zone de Bétaré-Oya

La localité de Bétaré Oya est située à l'Est Cameroun, département du Lom et Djerem. Cette unité administrative a été créée le 07 juin 1955 par Arrêté n° 345, avec sa couverture

géographique qui compte 59 villages regroupés en cantons, une superficie qui s'étend sur 12 600 km², et une population estimée à 41. 173 habitants d'après les données du Bureau central des recensements et des études de la population (2010).

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Atlas BD 2019.

Sur le plan démographique, sa population est composée de plusieurs groupes ethniques dont en majorité les Baya, les Maka, et Bororos qui constituent pour la plupart des exploitants traditionnels des sites miniers. Cependant d'autres acteurs en présence sont des industriels étrangers (occidentaux, indiens, chinois) qui y ont installés leurs usines d'exploitation des mines et dont la cohabitation avec les populations riveraines est souvent conflictuelle. Cette zone est arrosée par deux principaux fleuves : le fleuve Lom-Pangar. Ses sols sont de type ferralitique ; sableux ; graveleux ; avec la présence des pierres précieuses, qui ont fait baptiser la région de « scandale géologique ». L'exploitation de ces sols riches ne va pas sans chevauchement qui constitue le premier conflit d'usage des terres minières dans la zone de bétaré Oya.

3.2. Chevauchement des titres miniers

La terre est utilisée à plusieurs fins, car elle porte les ressources en dessous et au-dessus d'elle. Ses richesses ne sont pas utilisées conjointement de manière rationnelle par les institutions administratives, faute de l'existence d'un plan d'affectation d'usage des sols, ce qui crée des troubles de concessions foncières dans la gestion des ressources naturelles.

Tableau 1 : Valeurs d'attribution des titres miniers par département à l'Est-Cameroun en années

APERÇU SUR L'ATTRIBUTION DES TITRES MINIERs									TOTAUX
DÉPARTEMENTS	ANNÉES								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Lom et Djerem	2090	216	75	95	6	1	13	13	2509
Kadey	936	148	20	43	20	22	66	22	1277
Boumb et Nyebe	86	/	/	/	/	/	1	6	92
Haut Nyong	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Délégation régionale des Mines de Bertoua, le 18 avril 2022.

Le tableau ci-dessus représente le pourcentage d'attribution des titres miniers de 2014 à 2021 dans chaque département de la région l'Est, en termes de consommation importante des terres par l'activité minière. Le Lom et Djerem constitue la principale zone exploitée, vecteur des conflits. Pour mieux cerner le chevauchement des titres miniers, notons que les sociétés forestières, minières et les barrages hydroélectriques sont simultanément sur le même espace à l'origine de nombreuses controverses environnementales et sociales. Déjà, le cadre institutionnel cause problème, car chaque ministère a ses prérogatives et conformément aux textes de leur domaine, chacun estime qu'il a le droit d'attribuer les concessions minières. Dans cette cacophonie des jeux de rôles, les populations assistent impuissantes à la destruction du couvert végétal qui pourtant constitue un outil important de la protection de l'habitat

3.3. Destruction du couvert végétal : outil de protection de l'habitat

Dans le processus d'activités extractives, les observations de terrain ont permis de visualiser le procédé des exploitants, qui sont à l'origine de la destruction du couvert végétal par la déforestation, menant à des coupes de bois, l'abattage des petits et robustes arbres de plusieurs natures sur les espaces de terre acquis. Une déforestation sur de grandes surfaces ne pouvant plus

servir de protection contre les vents qui soufflent, et qui sont à l'origine des dégâts matériels. C'est dans cette optique que l'un des informateurs déclare : *« Si vous assistez quand il y'a les mouvements de vent hein, ça fait balancer tout pourquoi ? Parce qu'il n'y'a plus les arbres pour soutenir nos maisons. Ce n'est pas seulement ici, c'est partout à Bétaré-Oya. Ça arrache souvent les toitures des gens »*. Le couvert végétal joue un rôle important tant pour la sécurité des Hommes, que pour l'équilibre des écosystèmes. Selon les données de l'ONG Global Forest Watch, l'Est Cameroun a perdu environ 255 000 hectares de forêts à cause de l'exploitation minière, notamment le déboisement qui, entre 2012 et 2020, équivaut à une diminution de 111 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. Des mutations s'observent entre autre avec la savane qui prend de l'ampleur dans la nature et la disparition des forêts sur le couvert végétal.

3.4. Déforestation : Pertes des espèces animales, couvert végétal et disparité des activités humaines

La destruction des forêts pour l'exploitation minière met l'Homme en difficulté pour ses besoins divers. Les brousses sont des milieux qui permettent de faire la chasse et la cueillette alors, les activités minières incessantes entraînent la disparition progressive des forêts. Dès leur réveil, les populations aux abords de leur maison avaient l'habitude d'exploiter la brousse pour tendre les pièges, qui servaient le plus souvent de nourriture pour leur famille sur plusieurs jours. Dorénavant la mine est un obstacle à leur épanouissement. À ce titre, un informateur affirme: *« Nos forêts sont détruites sans oublier les endroits pour tendre les pièges. Nos doléances ne sont pas prises en compte seulement les promesses fallacieuses alors quel souvenir aurions-nous à la fin de l'exploitation ? »*¹

Le couvert végétal est le berceau de la médecine traditionnelle et nutritionnelle chez les peuples de l'Est Cameroun du simple fait que l'eau, les aliments et le bois s'y trouvent. Désormais, se procurer les plantes médicinales reste problématique pour les populations de Bétaré-Oya sans leur biotope, détruit au jour le jour par les projets d'exploitations minières. À ce propos, une de nos enquêtes : *« Nos plantes médicinales, nous n'avons plus la possibilité de nous soigner avec les herbes et écorces d'arbre que regorgeaient nos forêts. Nous sommes obligés d'aller à l'hôpital, ce qui demande beaucoup d'argent »*². La majeure partie des plantes de consommation et de guérison est issue des forêts. Avec l'implémentation des industries minières, cela plonge la population dans l'embarras. Les enfants et adultes souffrants de certaines maladies dans le village ne trouvent plus aussi facilement la guérison du fait ses contraintes financières qu'exigent les hôpitaux.

¹Entretien réalisé le 10 avril 2023, au site minier de Yondéré

²Entretien réalisé le 13 avril 2023, au site minier de Bidiri

Le chevauchement des titres miniers en présentant des conséquences certaines représente des défis environnementaux dans les zones d'exploitations minières qui font souvent l'objet de plusieurs plaintes de la part des populations.

3.5. Défis environnementaux aux zones d'exploitation minières : facteur de plusieurs plaintes

L'aspect environnemental est l'une des mesures dictées par le Code minier. Il consiste à veiller à ce que les sites soient restaurés après leur exploitation. Le non-respect de ces mesures entraîne des répercussions à plusieurs niveaux, et les communautés en payent le prix. Les compagnies minières ne sont pas les seules sur les sites miniers, les orpailleurs y sont présents avec l'exploitation artisanale, anarchique souvent non déclarée. Leur méthode d'extraction n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Les plaintes dans les usages des terres minières sont de plusieurs ordres : La non-restauration des sites miniers qui génère des plaintes sur l'émergence des lacs artificiels et morts d'Hommes, sur la dégradation des sols et manque des terres arabes, sur le piège pour le bétail et la déviation des cours d'eau qui a une insécurité pour l'alimentation et la santé

3.6. Non-restauration des sites miniers : plaintes sur l'émergence des lacs artificiels et morts d'Hommes

Photos A, B, C, D : Non-restauration des sites miniers et émergence des lacs artificiels



Source : Données de terrain, le 06 avril 2023.

Les photos **A et B** ci-dessus ont été prises sur le site minier de Yondéré, le 06 avril 2022, la photo **C** sur le site de Bidiri et la photo **D** sur le site de Nakoyo le 13 avril 2022. Les images reflètent l'état des lieux de quelques sites non restaurés par les industries extractives. Selon la Délégation Régionale de l'Environnement de Bertoua, 99 % des entreprises minières ne respectent pas les règles environnementales. Les sites sont transformés en grands trous sur les parcelles de terre acquises auprès des riverains, qui canalisent l'eau des pluies avec des profondeurs inquiétantes, destruction des routes, glissement de terrain et des lacs artificiels. C'est également le lieu du développement des moustiques où certains se prêtent à pratiquer la nage. Un véritable danger écologique, baptisé « Lac de la mort » objet de nombreuses plaintes dans la localité. Face à ces dégâts réagit en ces termes un informateur :

« Les plaintes c'est tous les jours, même au niveau stratégique, même au niveau de l'État, les plaintes c'est tous les jours. Les trous sont abandonnés ! On ne doit même pas te dire s'il y'a plainte ou pas, puisqu'on enregistre les cas de morts, des machins trucs à tout moment... non on n'enregistre pas les plaintes ici, dès qu'il y'a un cas, on saisit directement les autorités locales, ils font une descente sur le terrain pour essayer de voir ce qu'il y'a lieu de faire. Tu sais que nous sommes en milieu rural, donc c'est beaucoup plus les plaintes verbales. »¹

Tableau 02 : Morts d'Hommes par année

ARRONDISSEMENTS	ANNÉES	NOMBRE DE DÉCÈS
Garoua-Boulai	[2014-2021 [	04
Bétaré-Oya	[2021 [	07
Ngoura	[2014-2021 [	62

Source : ONG Foder.

La vie des hommes n'est point épargnée. Le tableau ci-dessus met en exergue le danger écologique que représentent les sites non restaurés, avec des pertes en vie humaine enregistrées par année, dans les zones d'exploitation minière de l'arrondissement de Bétaré-Oya. Ces pertes en vies humaines surviennent généralement en cas d'accidents, noyades et éboulements de terrain. Les populations sont affligées du sort réservé à leurs terres et réclament une justice environnementale visant à fermer les trous après l'exploitation, devant leur permettre de vaquer à leurs occupations. Cependant, les accusations ne restent pas seulement figées sur les exploitants miniers, car les pratiques de corruption étant courantes en matière de gouvernance, le suivi de l'exploitation minière est absent. Pourtant l'Initiative des Industries Extractives (ITIE) a été

¹Entretien réalisé le 04 avril 2022, à la délégation régionale de l'environnement de Bertoua

adoptée par le Cameroun pour lutter contre la corruption avec les principes de transparence, et d'éthique dans les procédés d'extraction entre autres. C'est ce que rejoint l'explication ci-après :

« Je sais qu'il y'a le service de l'environnement. Quand ils arrivent, ils viennent plutôt escroquer les sociétés, ils prennent leur argent et ils partent. C'est à eux d'exiger ce que vous creusez là, vous devez remballer, fermer, même les Arbres, mais ils ne font pas ça. Moi ce que j'ai vu, les gens de l'environnement sont venus ici ils sont arrivés, ils ont appelé l'interprète, mais l'interprète est allé les trouver dans le bar. Il les a remis dans leur enveloppe et ils sont partis. Voilà toutes les cavités, les grands trous qui sont là, c'est ça qui cause tous les morts là, on ne peut plus faire l'agriculture »¹.

3.7. Dégradation des sols et manque des terres arabes

Les questions de nutrition et logement font partie intégrante des préoccupations quotidiennes des populations. Cependant, les terres fertiles non endommagées se font rares. Ce déficit émane de la pollution des sols avec l'emploi des produits chimiques dans l'exploitation minière tels que le mercure, le cyanure. Ceux-ci entraînent une baisse de production agricole en quantité et qualité, qui affectent les modes de consommation. Toutes sociétés étant constituées des dominants et dominés, il existe un jeu de pouvoir en matière de gouvernance où les exploitants détenteurs de capitaux se servent de leur pouvoir pour enfreindre les normes environnementales dans l'exploitation minière. C'est ce qu'atteste l'un enquêtés :

« Quand ils viennent, ils creusent là, ils ne ferment pas les trous, même planter les arbres, ils ne font pas ça. Voilà toutes les cavités, les grands trous qui sont là, on ne peut plus faire l'agriculture. Là où faire le jardin, on a plus, toutes nos terres sont finies. Tu sais, la terre à une couche végétale, quand on enlève cette couche si on ne réhabilite pas, on pourra faire des années et des années, on peut même faire 50 ans sans production. Comme nous la basse classe que nous vivons de l'agriculture, on ne pourra plus cultiver là, pour un bon bout de temps, car ça détruit l'écosystème. Ici là, nous sommes la classe sociale de bas échelon [...] »²

En plus de l'exploitation minière, les accaparements fonciers sont des situations à l'origine de la délocalisation des populations sur de nouvelles terres. Écartées, dans les prises de décisions, leurs occupations quotidiennes et les projets sur leurs parcelles de terre sont détruits par des étrangers. Ce qui les pousse dans le but de survivre à se réinstaller involontairement sur de nouvelles terres très loin de leurs domaines pour la pratique des activités agricoles. Cette situation démontre ainsi la vulnérabilité des droits fonciers des populations, comme le relève cet informateur:

Il y'a même les élites qui venaient de Yaoundé même vendre les terrains à côté de nous. Nous on ne savait pas, comme nous sommes au village, tout se passe au niveau du ministère non ? Tels que l'or que les gens ont exploité par-ci, par-là, nous sommes au village une élite qui vient de Yaoundé ayant déjà traité avec les ministres, les délégués là-bas, ils disent seulement que c'est leur terrain c'est comme

¹Entretien réalisé le 18 avril 2023, à la chefferie dit canton de Bétaré-Oya.

²Entretien réalisé le 18 avril 2023, au site minier de Mbal

ça qu'on a seulement vu les terrains par-ci par-là, jusqu'au député de la nation. Il y'a encore des petits ruisseaux, des petits amonts qui restent encore. Même là où tu cultives les champs-là, les gens viennent acheter là où faire le jardin on a plus toutes nos terres sont finies. ¹

2.3. Non-restauration des sites miniers : piège pour le bétail

Photo E : Accident de bétail dans les trous miniers



Source : Association des artisans miniers de Bétaré-Oya, le 11 avril 2022.

La photo ci-après représente l'accident de parcours d'un bœuf d'un éleveur Haoussa ayant trouvé la mort dans l'une des tranches de sondage d'un trou non remis en état au village Longa-Mali. Une totalité de 23 bœufs en un an, dont la perte de plus observée sur cette image a suscité la colère des populations, nécessitant la descente du sous-préfet et des médias pour s'enquérir de la situation.

Le pâturage se heurte à l'insécurité avec des trous non restaurés, représentant une barrière pour les éleveurs avec la perte des troupeaux pris au piège durant leur parcours. L'activité minière se déroule sur les mêmes espaces que le pastoralisme, et entraîne un conflit de conquête d'espace. Car, au fur et à mesure que les vagues d'exploitants arrivent, cela met en mal la cohabitation pacifique. Face à cette situation, est affligé un éleveur qui témoigne : *« En effet, j'ai un grand parc de bœufs depuis 1980. Dès lors que lesdites sociétés achètent l'espace partout, elles défrichent l'espace pour exploiter, cela détruit mes bêtes. J'ai déjà vendu vingt-deux bœufs suite aux accidents de parcours par la non-restauration de ces sites. Les bœufs ne peuvent plus patrouillés librement »*².

¹Entretien réalisé le 18 avril 2023, à la chefferie dit Canton, de Bétaré-Oya

²Entretien réalisé le 11 avril 2023, au lycée bilingue de Bétaré-Oya

3.8. Déviation des cours d'eau : Une insécurité pour l'alimentation et la santé

L'homme étant en contact avec la nature, ses activités ne sont point épargnées. L'utilisation des produits chimiques entraîne la contamination des rivières par les cours d'eau déviés qui servent de lieu d'approvisionnement en eau pour les ménages et la pêche. Bétaré-Oya est connue par la richesse aquatique que possède le fleuve Lom, une rivière qui ravitaille la commune en produits halieutiques et qui présente désormais une insécurité alimentaire. Les orpailleurs qui baignent dans l'eau sur les sites sont directement touchés avec l'eau polluée, ce qui est à l'origine de nombreuses maladies telles que les infections vaginales, la maladie de la peau, des yeux, la typhoïde, le choléra. Au vue de cette insécurité, une enquête souligne :

« Est-ce que c'est bien comme ça ? Comme par exemple, ici dans ma maison, on ne mange pas le poisson de Lom. Il y'a un fleuve là qu'on appelle Lom. Il faut que vous alliez là-bas, pour voir le pont que l'État veut construire c'est à 12 kilomètres d'ici, c'est un fleuve. On va vous dire que les eaux de ruissèlement, le poisson certainement est contaminé au mercure, et nous comme ça ne préférons pas manger. Non ! Ce n'est pas le genre de contamination là, c'est-à-dire ça vient doucement et puis, le consommateur c'est celui chez qui, y'a des répercussions à long terme. À cause de l'exploitation minière, nos populations sont tous les jours à la merci du choléra »¹.

4. Discussion

Les résultats obtenus montrent que le cadre institutionnel pose problème, avec l'absence de coordination entre les administrations, ce qui occasionne un chevauchement des titres miniers. Les terres font l'objet de plusieurs affectations sans consultation des populations du droit d'usage de leur terre où domine l'autorité de l'État. Dans leurs travaux, (S. Nguiffo et F. Mbianda, 2023) présentent le chevauchement des titres comme une « malédiction des ressources », due aux conflits qu'il crée de par sa mauvaise gestion, avec l'absence du plan d'aménagement du sol. (J. P. Messina, 2014) montrait d'ailleurs que ces chevauchements sont dus à l'utilisation concurrente de l'espace, avec des multiples pressions commerciales sur les ressources naturelles.

Les défis environnementaux sont facteurs de plusieurs maux dû à l'exploitation d'une ressource naturelle, qui a des répercussions sur les autres se trouvant dans le même espace. C'est le cas du non aménagement des sites miniers, à l'origine du manque des terres cultivable, déviation et pollution des points d'approvisionnement en eau. De même, (A. K. Ayassou et D. Cordova Montes, 2015) ont mis en exergue le lien entre l'accès à la terre et le droit à l'alimentation au Burkina Faso. L'exploitation minière bafoue ce droit, occasionnant l'augmentation de la famine, à cause la rareté des sols pour l'agriculture. (E.Voundi, 2019) a d'ailleurs exposé sur les problèmes environnementaux liés à l'exploitation minière dans la région de l'Est Cameroun, montrant la

¹Entretien réalisé le 07 avril 2023, à la sous-préfecture de Bétaré-Oya

transformation du paysage, avec des lacs à ciel ouvert et déforestation importante, facteurs de plusieurs plaintes. La perte du couvert végétal étant bénéfique aux riverains pour la chasse, elle rejoint les illustrations de (V. Meli Meli et al, 2020) qui indiquent que les forêts sont exposées aux risques élevés de dégradation, avec les projets d'exploitation miniers, dont l'activité entraîne la déforestation, l'ouverture des routes et la pertes de certaines espèces animales. Cette situation est par ailleurs favorable aux acteurs commerciaux, qui profitent des zones d'ombre de la loi pour braconner les forêts.

L'exploitation minière se situe au centre des préoccupations, avec les pressions environnementales et multiplication des conflits fonciers qu'elle engendre. Celle semi-mécanisée comme catalyseur d'espace, donne lieu aux accaparements foncier et déplacement des populations, un obstacle pour les pratiques paysannes. Tout comme (K. Manga, 2019), montre les conflits fonciers autours du bassin versant de Bankalan en Guinée, ils dérivent des multiples pressions environnementales avec les usages de la terre aux fins multiples. Une situation similaire aux usages de la terre minière à Bétaré-Oya.

Le secteur minier se préoccupe plus des actifs générés par l'exploitation minière, sans véritablement s'intéresser à l'environnement. Le patrimoine culturel est en perte avec une baisse de moins de 50 % (J. P., Messina, 2014) des forêts. Malgré les dénonciations de la société civile et ONG, le phénomène de la corruption gagne le marché sur le terrain. À noter que le code minier de 2016 ne met pas un accent particulier sur l'exploitation semi-mécanisée. Le matériel d'usage des orpailleurs et compagnies minières ne fait pas l'objet d'étude de notice d'impact environnemental, créant à cet effet des fosses qui accueillent les dépouilles humaines avec des cas de morts enregistrés. L'idée du développement durable va du fondement que, les ressources naturelles doivent être gérées de manière à satisfaire les besoins du présent de façon rationnelle, et de façon à garantir ceux des générations futures. Pourtant, dans l'exercice de leur activité, les exploitants confondent le droit d'accès aux terres définies à durée déterminée, et les droits d'usage de celles-ci. Le procédé d'exploitation des terres minières en marge des principes de protection envers l'environnement ont des répercussions sur cette dernière. Il représente un capital pour les communautés : moyen de production, lieu d'habitat, spirituel.

Conclusion

L'installation des industriels capitalistes dans la localité participe à la raréfaction des terres fertiles dans la zone de Bétaré-Oya et met en mal les différents usagers. C'est fort de ces constats qu'a été porté le dévolu sur la thématique des conflits d'usages des terres dans les zones d'exploitation minière. L'absence de plan d'affectation des sols où sont estimées les ressources

foncières, forestières, eaux et minerais est la cause de différentes plaintes entre l'administration, les industries minières et les riveraines. Ceci eu égard le procédé des activités d'extraction dans les concessions minières, et la qualité de ladite exploitation sur les portions des terres acquises auprès des riverains. Une exploitation irresponsable allant à l'encontre des principes prohibés par les politiques publiques, textes juridiques définis dans le code minier et l'environnement du Cameroun. L'absence des terres arabes, des trous non restaurés, des flats d'eaux dénommées « lacs de la mort », l'insécurité sanitaire, y compris alimentaires, sont alors le bénéfice qu'encaissent les populations de Bétaré-Oya sur leurs terres. La pression que subit le sous-sol depuis les nombreuses attributions des titres miniers aux multinationales mène à un pillage systématique des ressources naturelles non renouvelables, qui sont indispensables pour certains besoins de l'Homme, crée des manques, d'où une guerre d'usage. Les mines d'or sont surexploitées comme ressources stratégiques au profit de l'occident, en marge des populations qui vivent dans une pauvreté extrême, devant les richesses naturelles offertes par la nature.

Références bibliographiques

- BANEN BISIL Hyacinthe E., 2013, « Contribution à l'étude des impacts de l'exploitation minière sur le développement durable : Cas du massif forestier Ngoyla-Mintom », Université de Yaoundé 1
- FANZA Drechsel, et al 2018, « Les mines nous rendent pauvres : l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso », GloconCountry report. N° 2, Berlin, 38 pages
- FOPA Guylaine 2022, « Accès à la terre dans un contexte d'exploitation minière », Mémoire de Master, Université de Dschang ; 125 pages
- GRANOVETTER, Mark, 2008, « *sociologie économique* », Édition Seuil, pour la traduction française, la préface, la postface et la présente édition, traduit de l'anglais (américain) par isabelle IHIS Saint-JE
- KAMGA Marc Anselme, et al., 2022, « La question de la terre dans l'exploitation minière artisanale au Cameroun : défis, pratiques et solutions », <https://WWW.Landcam.org>
- Kossiwei Ayassou , CORDOVA MONTES Denise, 2015, « Le point de vue des femmes quant à l'impact de l'exploitation minière sur le droit à l'alimentation », Fian international et Fian Burkina Faso
- LICKET Vicky., 2013, « Privatisation de la politique minière au Cameroun : Enclaves minières, rapport de pouvoirs translocaux et captation de rente », in *Kartala*, « *politique africaine* », n° 131, page 101-119
- MANGA Keita, 2019, « *Relation entre foncier- pratiques paysannes et environnement* » : Cas du bassin versant Bankala (préfecture de Kankan en haute Guinée) l'Harmattan Guinée, 287 pages
- MELI MELI Vivien., et al, 2020, « Les défis de la gouvernance forestière transnationale : Une socioanthropologie du braconnage dans l'interzone Cameroun-Congo-Gabon », dir, Martin Tchamba et Joseph Keutcheu, « *Gouvernance des forêts d'Afrique centrale* », l'Harmattan, p. 113-131.

MESSINA Jean-Pierre, 2014, « Exploitation minière en zone forestière au Cameroun », DOI : 10.131140/RG.2.1.2 662.7923

MULE ECIBA Baudouin, 2015, « De l'exploitation minière et des droits au développement reconnus à la commune environnante : Cas du Katanga », Université de Lumbashi

NGOUYAMSA Valentin et FOPA Guylaine, 2025, « espace minier et registres fonciers conflictuels : entre conventionnalisme et pratiques socio-économiques non codifiées d'accès à la terre à Bétaré-Oya » in Hugues Morell MELIKI et Ferdinand MBEN LISSOUCK (dir) *communautés et foncier à l'épreuve du capital au XXe siècle*, *dynamiques émergentes en Afrique noire* ; Études Africaines Paris, L'Harmattan, pp169-189

NGUIFFO Samuel. & MBIANDA Freddy., 2013, « Une autre facette de la malédiction des ressources : Chevauchement entre usages différents de l'espace et conflits », *kartala/ « Politique africaine* », n° 131, p. 143-162, 2013, doi 10.3917/polaf.131.6143, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-page-143.htm>

OWONO ATANGANA, J.M, 2012, « Gestion durable de l'exploitation minière au Cameroun : Cas de la petite mine d'or de Bétaré-Oya (Est Cameroun) », Institut internationale d'ingénierie de l'eau et de l'environnement

VOUNDI Eric. et al, 2019, « Analyse des mutations socio-environnementale induites par l'exploitation minière à Bétaré-Oya », [https // :doi.org/10.4000/vertigo.24329](https://doi.org/10.4000/vertigo.24329)